

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1785

5 août 2011

SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l.	85634	ML' bureau national et international des projets S.A.	85654
Advanced Supplies Investments S.A.	85653	Moore & Partners	85668
Amancey S.à r.l.	85659	MSEOF Finance S.à r.l.	85654
Andreapolsky Refinery AG	85654	Musidan S.A.	85659
Balta Reinsurance	85636	NBIM Louis S.à r.l.	85664
Bizzlinx S.A.	85652	NBIM S.à r.l.	85669
Chemicom Export-Import S.A.	85659	New Oil Stream AG	85657
CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l.	85664	New Stream AG	85649
Credit Suisse One Cabot Square (Luxem- bourg) S.à r.l.	85665	New Stream Petrol Station AG	85654
Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe	85665	Nielsen Structure Finance S.A.	85639
Enak Constructions Sàrl	85650	Nikko Asset Management Luxembourg S.A.	85669
Esch Invest Sàrl	85670	No Limits Group S.A.	85680
IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	85655	NYLOF, société de gestion de patrimoine familial	85654
IH Services (Luxembourg) S.à r.l.	85677	O&Z Center	85677
Ikano Capital S.A.	85673	Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A.	85655
IK Investment Partners S.à r.l.	85636	Perecom S.A.	85649
ILP3 International S.à r.l.	85657	PPM Lux S. à r.l.	85646
IMR International S.A.	85635	Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.	85642
La Grande Casse	85662	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A.	85664
LGC SA	85662	Sequoia S.à.r.l.	85674
MAN Finance and Holding S.à r.l.	85635	Société Immobilière de l'Ouest	85664
Masonite Luxembourg S.A.	85640	Solutions H S.à.r.l.	85635
Mauffrey Developpement Europe S.A. ...	85636	Spirallux S.A.	85645
Meridian Investment Capital S.A. - SPF ..	85648	Sucota Real Estate S.A.	85634
Mexco S.à r.l.	85648	Sunrise Water	85634
Microtrade S.à r.l.	85648	Vimbrera Holding S.A.	85669
Millenium Capital S.A.	85649		
Milo Holdings S.à r.l.	85643		
Mindrana S.A.	85649		
Mischabel S.A.	85654		

Sucota Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.675.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Sucota Real Estate S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 21 juin 2011

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs Xavier Manguillo et Francesca Docchio ainsi que du commissaire aux comptes Julien Nicaud jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale décide en outre de nommer Madame Concetta Demarinis, née le 14 février 1967 à Acquaviva delle Fonti, Italie nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le nouveau conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

- Xavier Manguillo, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Concetta Demarinis, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Manguillo

Administrateur

Référence de publication: 2011089481/30.

(110099741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Sunrise Water, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080221/9.

(110089565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Andras Kulifai, gérant de catégorie A;

- Dr Wolfgang Zettel, gérant de catégorie B;
- Michael Frost, gérant de catégorie B; et
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011088682/23.

(110098358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

MAN Finance and Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.225.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 51 du 9 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAN Finance and Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011081526/15.

(110091443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Solutions H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 68, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.421.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011080407/11.

(110088263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

IMR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.972.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 02 mai 2011

- La démission de Monsieur Michael Carter de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- La cooptation de Monsieur Ivan Steyert, Président Directeur Général, né le 31 décembre 1965 à Angers (France), demeurant à F-67230 Benfeld, 4, Rue de Westhouse en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Michael Carter, démissionnaire est ratifiée.
- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à L-3912 Mondercange, 19, Rue des champs, Ivan Steyert, Président Directeur Général, né le 31 décembre 1965 à Angers (France), demeurant à F-67230 Benfeld, 4, Rue de Westhouse, Pascal Kim, directeur financier, né le 12 juillet 1960 à Strasbourg (France), demeurant à F-67235 Benfeld, 1, Rue de Westhouse, Pascal De Graeve, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6741 Vance, 8, Rue du Stade ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de TRIPLE A CONSULTING, inscrite sous le numéro d'immatriculation B 61 417 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont le siège social se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

Pour IMR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011088370/22.

(110099696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Mauffrey Développement Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 141.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011081528/11.

(110090528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 juin 2011**Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Johan BLAUWBLOMME

Monsieur Patrick Verbrugge, demeurant Zwaluwstraat 3, B-8870 IZEGEM

Dimacor BVBA, représentée par Monsieur Carl Verstraelen

Monsieur Lambert Schroeder, adresse professionnelle 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la société BALTA REINSURANCE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089432/25.

(110099359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 641.950,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IK Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands;
2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
3. Mikaros AB, having its registered office at Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Sweden;
4. Mr. Trygve Grindheim, residing at Flat 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street, London SW1X 9AE, United Kingdom;
5. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
6. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at 41 Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
7. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;

8. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;

9. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Germany;

10. Mr. Dan Soudry, residing at 4, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris; and

11. Stellaris AB, having its registered office at 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden.

Here represented by Maître Delphine Tempe, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, acting by virtue of eleven proxies given in May 2011.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of “IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl”, (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2824 page 135508 of 23 December 2010.

Pursuant to a share redemption agreement dated 25 May 2011, the Company has redeemed six thousand six hundred twenty-eight (6,628) preferential class H shares representing all the issued class H preferential Shares issued by the Company.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, (formerly Industri Kapital Luxembourg Sàrl), have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to withdraw all six thousand six hundred twenty-eight (6,628) class H preferential shares and to reduce accordingly the Company’s subscribed share capital in the amount of one hundred sixty-five thousand seven hundred Euros (EUR 165,700) in order to bring the Company’s subscribed capital from its current amount of eight hundred seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 807,650) to six hundred forty-one thousand nine hundred fifty Euros (EUR 641,950) by cancellation of these six thousand six hundred twenty-eight (6,628) class H preferential shares;

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;

3. Amendment of the articles of association in order to eliminate the references to the class H preferential shares; and

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company’s subscribed share capital by an amount of ONE HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 165,700) in order to bring the Company’s subscribed share capital from its current amount of EIGHT HUNDRED SEVEN THOUSAND SIX HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 807,650) to SIX HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 641,950) by cancellation of all the 6,628 preferential class H shares, having a par value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25) each, held by the Company in its own portfolio.

Second resolution

Subsequently, the general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital), that will read as follows.

7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital. The Company’s corporate capital is fixed at SIX HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 641,950) represented by NINETEEN THOUSAND FIFTY (19,050) Class A Ordinary Shares, SIX THOUSAND SIX HUNDRED TWENTY EIGHT (6,628) Class I Preference Shares, all with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Pardevant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. IK Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas;
2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;
3. Mikaros AB, ayant son siège social à Höglidsvägen 16, 18247 Enebyberg, Suède;
4. Monsieur Trygve Grindheim, demeurant à Appartement 12A, Sloane Gate Mansions, D'Oyley Street, Londres, Royaume Uni;
5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à 41 Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume Uni;
7. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;
8. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;
9. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Alsterchanssee 7, D-20149, Hamburg, Allemagne;
10. Monsieur Dan Soudry, demeurant au 64, Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris; et
11. Stellaris AB, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Sweden.

Ici représentés par Maître Delphine Tempe, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de onze procurations datées de mai 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl», (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2824 page 135508 du 23 décembre 2010.

Que suivant un contrat de rachat de parts sociales daté du 25 mai 2011, la Société a racheté 6.628 parts sociales Préférentielles de classe H, représentant toutes les parts sociales Préférentielles de classe H émises par la Société.

Les comparants détenant 100% du capital social de IK INVESTMENT PARTNERS Sàrl, (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de retirer toutes les six mille six cent vingt-huit (6.628) parts sociales Préférentielles de classe H et de réduire en conséquence le capital souscrit de la société d'un montant de cent soixante cinq mille sept cent Euros (EUR 165.700) de façon à ramener le capital souscrit de huit cent sept mille six cent cinquante Euros (EUR 807.650) à six cent quarante et un mille neuf cent cinquante Euros (EUR 641.950) par annulation des six mille six cent vingt huit (6.628) parts sociales Préférentielles de classe H.
2. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social;
3. Modification des statuts de la Société afin d'éliminer les références aux actions Préférentielles de la classe H; et
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de CENT SOIXANTE CINQ MILLE SEPT CENT EUROS (EUR 165.700) de façon à ramener le capital souscrit de HUIT CENT SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 807.650) à SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 641.950) par annulation des SIX MILLE SIX CENT VINGT HUIT (6.628) parts sociales préférentielles de classe H d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, détenues en nom propre par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 7.1 des statuts (Capital souscrit et libéré), qui se lira comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 641.950) représenté par DIX-NEUF MILLE CINQUANTE (19.050) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, SIX MILLE SIX CENT VINGT HUIT (6.628) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune ayant une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. TEMPE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24457. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011080820/157.

(110089771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Nielsen Structure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 juin 2011

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréé:

ALTER AUDIT Sarl, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011082387/19.

(110091705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Masonite International Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, with registered address at 1900-355 Burrand Street, CDN-BC V6C 2G8 Vancouver, Canada, hereby represented by Ms Aziza Gomri, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 18 may 2011;

Hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Masonite Luxembourg S.A., a public limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 88.921, incorporated by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1536 on 24 October 2002 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 16 December 2010, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 649 on 6 April 2011.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend and restate article 25.9 of the Company's Articles of Association as follows:

" **25.9.** Thereafter, each Tranche D MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Tranche D Second Preferred Dividend", and together with the Tranche A Second Preferred Dividend, the Tranche B Second Preferred Dividend and the Tranche C First Preferred Dividend, (the "Second Preferred Dividends") which should be calculated monthly (as of December 15, 2010) at the 3-month USLIBOR + 4.875% over the nominal value of the share capital and share premium represented by the Tranche D MRPS, less the amount of the Tranche D First Preferred Dividend."

2. To allocate USD 19,120 to the share premium account of the Company.

3. To transfer USD 19,120 to the legal reserve of the Company.

4. Delegation of powers.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to fully amend and restate article 25.9 of the Articles of Association of the Company which shall forthwith read:

" **25.9.** Thereafter, each Tranche D MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Tranche D Second Preferred Dividend", and together with the Tranche A Second Preferred Dividend, the Tranche B Second Preferred Dividend and the Tranche C First Preferred Dividend, the "Second Preferred Dividends") which should be calculated monthly (as of December 15, 2010) at the 3-month US LIBOR + 4.875% over the nominal value of the share capital and share premium represented by the Tranche D MRPS, less the amount of the Tranche D First Preferred Dividend."

Second resolution

On the 28th June 2010, the incorrect exchange rate was applied by the auditor to the capital increase of the Company, resulting in a share capital of USD 8,403,515.-represented by 8,403,515 ordinary shares all fully paid up. The deed was subsequently amended by deed of the 8th July 2010 to a share capital of USD 8,422,637.-represented by 8,422,637 ordinary shares. However, during the calculations for the subsequent capital increases, the initial incorrect number of ordinary shares was retained of 8,403,515 rather than 8,422,637, resulting in a final difference of the number of ordinary shares of 19,120, corresponding to a total number of issued ordinary shares of 13,914,967 rather than 13,934,087. The Shareholder therefore resolves to allocate USD 19,120 to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolves to transfer USD 19,120 from the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company, which shall forthwith have an amount of USD 2,524,120.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to confer all necessary powers to the board of directors of the Company to implement the abovementioned resolutions

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 19 mai,

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

A comparu:

Masonite International Corporation, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 1900-355, Burrard Street, CDN-BC V6C 2G8 Vancouver, Canada, ici représentée par Aziza Gomri, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011,

Désigné ci-après comme "l'Actionnaire".

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Masonite Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.921, par un acte de Maître Alex Weber, notaire demeurant à Luxembourg, le 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1536 du 24 octobre 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 en date du 6 avril 2011.

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modifier et confirmer l'article 25.9 des Statuts de la Société comme suit:

" **25.9.** Par la suite, chaque APOR de Classe D donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Deuxième Dividende Préférentiel de Classe D"), et ensemble avec le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe A, le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe B et le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe C (les "Dividendes Préférentiels de Second Rang") qui devraient être calculés mensuellement (à partir du 15 décembre 2010) au taux USLIBOR sur 3 mois + 4.875% de la valeur nominale du capital social et de la prime d'émission représentée par les APORs de Classe D, moins le montant du Premier Dividende Préférentiel de Classe D."

2. Allouer USD 19.120,-au compte de la prime d'émission de la Société.

3. Transférer USD 19.120,-du compte de la prime d'émission au réserve légal de la Société.

4. Délégation de pouvoirs.

a requis au notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de modifier intégralement et confirmer l'article 25.9 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 25.9. Par la suite, chaque APOR de Classe D donne droit à son détenteur à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Deuxième Dividende Préférentiel de Classe D"), et ensemble avec le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe A, le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe B et le Deuxième Dividende Préférentiel de Classe C (les "Dividendes Préférentiels de Second Rang") qui devraient être calculés mensuellement (à partir du 15 décembre 2010) au taux US LIBOR sur 3 mois + 4.875% de la valeur nominale du capital social et de la prime d'émission représentée par les APORs de Classe D, moins le montant du Premier Dividende Préférentiel de Classe D."

Deuxième résolution

Dans l'acte du 28 juin 2010, un taux de change incorrect a été appliqué par le réviseur à l'augmentation du capital social de la Société, résultant en un capital social de USD 8.403.515.-, représenté par 8.403.515 actions ordinaires. Cet acte a été ensuite rectifié le 8 juillet 2010 et le capital social ajusté à USD 8.422.637.- représenté par 8.422.637 actions ordinaires. Toutefois, pour le calcul de ces augmentations de capital, il a été retenu un nombre initial incorrect d'actions ordinaires de 8.403.515 au lieu de 8.422.637, ce qui a conduit à une différence de nombre des actions ordinaires de 19.120, correspondant à un nombre total d'actions émises de 13.914.967 au lieu de 13.934.087. L'Actionnaire unique décide par conséquent d'allouer USD 19.120,- au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de transférer USD 19.120,- du compte de prime d'émission de la Société au compte réserve légal de la Société qui s'élèvera à USD 2.524.120.

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions précédentes.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, qui devront être supportés par la Société à la suite de ce document sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle couramment l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, sur demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Dont acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Signé: Avis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23538. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080876/143.

(110090386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.946.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juin 2011

En date du 1^{er} juin 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Oliver MAY
- Monsieur Christian BILLON
- Monsieur Stephen PELLETIER
- Monsieur Jacob HERSCHLER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.

Signature

Référence de publication: 2011082405/19.

(110092225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.419.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Milo Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 11th day of March 2011, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 159.599, not yet published in Memorial C.

The meeting is composed by the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited company, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands registered with the Trade and Companies Register of Jersey under the number 959 (the Sole Partner), hereby represented by Ms. Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée, and takes the following resolution on the following agenda.

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred Euro) by the issue of 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand) new shares with a par value of EUR 1 (One Euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand) new shares by a contribution in cash for an amount of EUR 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand Euro).

3.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

The shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred Euro) by the issue of 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand) new shares with a par value of EUR 1 (One Euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit the subscription of the 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand) new shares by "Abris CEE Mid-Market Fund LP", a company having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under the number 959.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe the 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 35,407,000 (Thirty Five Million Four Hundred Seven Thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Art. 8. The Company's capital is set at EUR 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred Euro) represented by 35,419,500 (Thirty Five Million Four Hundred Nineteen Thousand Five Hundred) shares of EUR 1 (One euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Milo Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 159.599, constituée suivant acte reçu le 11 mars, 2011, et pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est composée de l'associé unique «Abris CEE Mid-Market Fund LP», ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 959 («l'Associé Unique»),

ici représenté par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées et a requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 35.419.500 (trente-cinq millions quatre-cent-dix-neuf-mille-cinq-cents euro) par l'émission de 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille) nouvelles actions, par apport en numéraire pour un montant de EUR 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille euro) par Abris CEE Mid-Market Fund LP.

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 35.419.500 (trente-cinq millions quatre-cent-dix-neuf-mille-cinq-cents euro) par l'émission de 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille) nouvelles actions par Abris CEE Mid-Market Fund LP, une société ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 959.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 35.407.000 (trente-cinq millions quatre cent sept mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 35.419.500 (trente-cinq millions quatre-cent-dix-neuf-mille-cinq-cents euro) divisé en 35.419.500 (trente-cinq millions quatre-cent-dix-neuf-mille-cinq-cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25148. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011080879/125.

(110090446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Spirallux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.030.

Im Jahre zweitausendelf, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Lutz FRITSCH, Schlosser und Geschäftsführer, geboren am 4. Januar 1962 in Zwenkau (D), wohnhaft in D-77978 Schweighausen/Schutttert, 15, Bergstrasse 15.

Die erschienene Partei erklärt die alleinige Aktionärin zu sein der Gesellschaft „SPIRALLUX S.A.", einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer B 156030 gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. September 2010, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 19. November 2010 unter der Nummer 2519, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründungsurkunde nicht abgeändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Zweck der Gesellschaft wie folgt umzuändern und Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft sind die Organisation und Planung der Montage und der Wartung sowie der Verkauf von Förderanlagen und Komponenten.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. FRITSCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2011. Relation: REM/2011/712. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 9. Juni 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011081150/37.

(110089994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

PPM Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.353.

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

NA REE S.A., avec siège social à L – 4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 156339, ici représentée par Monsieur Patrick Schoux, employé privé, demeurant à L – 5424 Gostingen, 3, am Kundel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

DELTA CAP S.A., avec siège social à L – 1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande Duchesse Charlotte, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ici représentée par son administrateur unique Monsieur Micheli Moschetta, demeurant à L -2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey; et

CAPDEX S. à r.l., avec siège social à Luxembourg, 33, avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 158658, ici représentée par son gérant unique Monsieur Philippe Debel-sunce, demeurant à L – 2652 Luxembourg, 156 rue Albert Uden.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de PPM Lux S. à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq Euros (EUR 105,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2011.

Souscription et Libération du capital

Les cent vingt (120) parts ont été souscrites comme suit:

NA REE S.A., précitée	40 parts sociales
DELTACAP S.A., précitée	40 parts sociales
CAPDEX S. à r.l., précitée	40 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Debelsunce, agent immobilier, né le 30 août 1963 à Asnières (France), demeurant à L – 2652 Luxembourg, 156 rue Albert Uden;

3. Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée

Monsieur Patrick Schoux, employé privé, né le 8 août 1967 à Differdange, demeurant à L – 5424 Gostingen, 3, am Kundel; et

Monsieur Micheli Moschetta, agent immobilier, né le 8 juin 1985 à Thionville (France), demeurant à L -2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

4. La société sera engagée par la signature conjointe à deux, dont obligatoirement celle du gérant technique.

5. Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante: 37, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick Schoux, Micheli Moschetta, Philippe Debelsunce, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2011. LAC / 2011 / 23151. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011080941/114.

(110090204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Meridian Investment Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.803.

Le bilan au 31 décembre 2010 en annexe annule et remplace celui enregistré et déposé le 30 mai 2011 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L110083110

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011081534/13.

(110091621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Mexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 129.269.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081535/9.

(110091511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Microtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 23.760.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011081536/11.

(110090936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren Gemäss Artikel 14 der Satzung der gesellschaft

Die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft haben im Umlaufverfahren gemäß Artikel 13 § 1 und 14 § 8 der Satzung der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

Bestellung von Herrn Dmitry MAZUROV, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 25. Januar 1976 in Kasachstan, wohnhaft in Minskaya Str. 1g-2-215, 119590 Moskau, Russland, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. April 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Juni 2011.

Référence de publication: 2011081559/15.

(110090717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Millenium Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.321.

La convention de domiciliation, conclue en date du 1^{er} juillet 2005, entre la société MILLENIUM CAPITAL S.A. (la «Société») inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B72 321, avec siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 25 mai 2011, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011081538/13.

(110091452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Mindrana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081542/9.

(110091573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011088520/22.

(110099039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Enak Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4942 Bascharage, 31, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 161.163.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Husein CEMALOVIC, entrepreneur, né à Mostar (Bosnie), le 07 juillet 1958, demeurant à L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch;
- 2) Monsieur Nermin KOLASINAC, maçon-façadier, né à Novi Pazar (Serbie), le 8 juin 1972, demeurant à D-44141 Dortmund, 66, Semerteichstrasse; et
- 3) Monsieur Zehrid AVDUSINOVIC, salarié, né à Junuzovici, Zavidovici (Bosnie), le 5 avril 1968, demeurant à L-4925 Bascharage, 8B, rue de Hautcharage:

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger les activités suivantes:

- entrepreneur de construction;
- entrepreneur de voirie et de pavage;
- entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité;
- carreleur;
- plafonneur;
- façadier;
- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous biens et matériels légalement admis.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ENAK CONSTRUCTIONS SARL".

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs et leurs rémunérations seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Monsieur Husein CEMALOVIC, préqualifié, vingt-six parts sociales,	26
2) Monsieur Nermin KOLASINAC, préqualifié, cinquante et une parts sociales,	51
3) Monsieur Zehrid AVDUSINOVIC, préqualifié, vingt-trois parts sociales,	<u>23</u>
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-4942 Bascharage, 31, rue de la Résistance.
2. L'assemblée désigne, pour une durée indéterminée, Monsieur Husein CEMALOVIC, entrepreneur, né à Mostar (Bosnie), le 7 juillet 1958, demeurant à L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch, comme gérant unique de la Société.
3. La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. CEMALOVIC, N. KOLASINAC, Z. AVDUSINOVIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076127/105.

(110084633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Bizzlinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.136.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIZZLINX S.A.", ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.136, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 377 du 7 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 562 (cinq cent soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet."

2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique à l'adresse suivante: B-2250 Olen, 26, Meikeverstraat, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non inscription de la société au Registre des Sociétés en Belgique.

3.- Pouvoir à accorder, avec possibilité de substitution, à Monsieur Guido BEYSEN, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique.

4.- Attribution de tous pouvoirs, avec possibilité de substitution, à Monsieur Guido BEYSEN, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique.

5.- Conservation des documents relatifs à la société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet."

Deuxième résolution:

En conformité avec les prescriptions de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires réunis en assemblée décident unanimement de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société en Belgique.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social en Belgique, sera fixée à B-2250 Olen, 26, Meikeverstraat.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques, avec possibilité de substitution, à Monsieur Guido BEYSEN, directeur, demeurant à B-2250 Olen (Belgique), 26, Meikeverstraat, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques, avec possibilité de substitution, à Monsieur Guido BEYSEN, prénommé, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation LAC/2010/50012. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Référence de publication: 2011081227/78.

(110090501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Advanced Supplies Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.489.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 31 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mai 2011, les mandats des administrateurs MM. Guy BAUMANN et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 09 JUIN 2011.

Pour: *ADVANCED SUPPLIES INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011084180/20.

(110092933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**New Stream Petrol Station AG, Société à responsabilité limitée,
(anc. Andreapolsky Refinery AG).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.871.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en conformité avec article 14 des statuts de la société

Le Conseil d'administration de la Société, en conformité avec les articles 13 § 1 et 14 § 8 des Statuts de la Société, a décidé de nommer M. Dmitry MAZUROV, administrateur, né le 25 janvier 1976 au Kazakhstan, demeurant au 1G-2-215, rue Minskaya, 11959-Moscou, Russie, en tant que président du Conseil d'administration de la Société avec date d'effet au 29 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081550/14.

(110090714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Mischabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.331.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISCHABEL SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2011081543/11.

(110091451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.375.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081545/9.

(110090613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.618.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081548/10.

(110090660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.573.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juin 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NYLOF, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081568/17.

(110091086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.163.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinnès, L-2614 Luxembourg

- Mario Sens, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalanderplatz, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Nomination de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

4. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011082399/24.

(110092522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IBM Holdings B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at 765, Johan Huizingalaan, NL-1066 VH, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Amsterdam Companies Register under number 24297369 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 6th June 2011,

The said proxy, after having been signed *in vartetur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 9 January 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 287 dated 11 March 2004, with a share capital of four million euro (EUR 4,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with registered office at 1, Ceinture Um Schloss, L-5880 Hespérange, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98800. The Company's articles of incorporation have been amended, for the last time, by a deed of the above mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 949 dated 6 May 2010 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to transfer the registered office of the Company from 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange (Grand-Duchy of Luxembourg), to 89C, rue Pafebruch, L-8308 Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend Article 2.1 of the Articles of Incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the board of managers."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IBM Holdings BV, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 765, Johan Huizingalaan, NL-1066 VH, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro 24297369 ("Associé Unique"),

ici représenté par Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et soussignée par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare qu'il détient, au moment de l'acte, toutes les actions émises par IBM Financial Sector Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée, selon le droit Luxembourgeois, suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, le 9 janvier 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 11 mars 2004, avec un capital social d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) divisé en quarante mille actions (40.000) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant son siège social au 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.800 et (la "Société"). Les statuts ont depuis lors été modifiés, pour la dernière fois, par un acte du notaire susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 du 6 mai 2010 (les "Statuts").

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange (Grand-Duché de Luxembourg), au 89C, rue Pafebruch, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg).

Seconde résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'Article 2.1 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **2.1.** Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26500. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081423/94.

(110090755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.848.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en conformité avec article 14 des statuts de la société

Le Conseil d'administration de la Société, en conformité avec les articles 13 § 1 et 14 § 8 des Statuts de la Société, a décidé de nommer M. Dmitry MAZUROV, administrateur, né le 25 janvier 1976 au Kazakhstan, demeurant au 1G-2-215, rue Minskaya, 11959-Moscou, Russie, en tant que président du Conseil d'administration de la Société avec date d'effet au 29 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081558/14.

(110090716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ILP3 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.715.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"GREEN ANGEL CHARITABLE TRUST", having its registered office at 26, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey (Channel Islands) acting by Bedell Trustees Limited,

represented by Mr Adrien COULOMBEL, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed, sole Member of "ILP3 International S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.715 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 21, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1027 of June 1, 2007, and whose the Articles of Incorporation have not been amended since the date of its incorporation:

(hereafter the Sole Member).

Such Sole Member, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Member ("GREEN ANGEL CHARITABLE TRUST ") has decided to dissolve the Company with immediate effect;

II.- that the Sole Member assumes the role of liquidator of the Company;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) fully paid up shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each;

IV.- that the Sole Member, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at rue 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

«GREEN ANGEL CHARITABLE TRUST», ayant son siège social au 26, New Street St Helier, JE2 3RA Jersey (Channel Islands), agissant par Bedell Trustees Limited,

représentée par Monsieur Adrien COULOMBEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée,

associé unique de la société " ILP3 International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.715 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 1^{er} juin 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution:

(ci-après l'Associé Unique).

Lequel Associé Unique, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique ("GREEN ANGEL CHARITABLE TRUST") a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

II.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, et toutes intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé : A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation : EAC/2011/7251. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011081427/77.

(110090718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Musidan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 143.009.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081549/10.

(110091332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Chemicom Export-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.524.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2010, les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Monsieur Sergio TADDEI, né le 12 novembre 1938 à Gerra Gambarogno (I), demeurant à CH-5702 Niederlenz, 12 Grienstrasse,

Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (D), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.

REVISEUR D'ENTREPRISES

AUTONOME DE REVISION, numéro d'immatriculation E955, établie à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.
Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011081935/21.

(110091171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Amancey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.306.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Société Amancéenne de participation (SAP), société anonyme, avec siège social à L-2143 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par son administrateur unique actuellement en fonctions, Monsieur Eric DE HAYNIN DE BRY, né le 23 octobre 1962, exerçant la profession de dirigeant de société, demeurant au 23 rue du faubourg Saint Denis, 75010 Paris, France,

ici représentée par Maître Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 19 mai 2011, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «AMANCEY S. à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Société Amancéenne de participation (SAP), préqualifiée,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante qualifiée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric DE HAYNIN DE BRY, né le 23 octobre 1962 à Mulhouse, exerçant la profession de dirigeant de société, demeurant au 23 rue du faubourg Saint Denis, 75010 Paris, France.

- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2143 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmitt, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mai 2011. Relation: RED/2011/1048. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011079815/158.

(110088815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

LGC SA, Société Anonyme, (anc. La Grande Casse).

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 95.006.

L'an deux mille onze, le 6 mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA GRANDE CASSE, établie et ayant son siège à L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B95.006, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 10 septembre 2003, modifié suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 31 juillet 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 2280 du 11 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Didier SPITZER, expert-comptable, demeurant à F-67000 Strasbourg, 12, boulevard du Président Wilson,

qui désigne comme secrétaire Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sébastien FAIZAND, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Fixation de l'adresse.
4. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
5. Démission de deux administrateurs.

6. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LGC SA."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Dudelange, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange."

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-3162 Dudelange, 21, rue Schiller.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet le conseil économique, la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires, la vente de tous produits non soumis à autorisation spécifique, la location et la sous-location immobilière.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte les démissions de deux administrateurs, à savoir Romain LANCIA, demeurant à Luxembourg, et Didier NICOLAS, demeurant à Luxembourg.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateurs:

- Fabien D'ELLENA, administrateur de sociétés, demeurant à F-57590 Ajoncourt (France), rue du Gué.
- Ilham LAMRANI AMINE, étudiante, demeurant à Derb Zouak 14, Riad Zitoun Lakdim, 40000 Marrakech (Maroc).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SPITZER, RISCH, FAIZAND, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081486/75.

(110090693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.745.

—
EXTRAIT

- Le siège social de la Société est situé 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011081554/12.

(110090608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 136.837.

—
AUSZUG

Das Mandat von Herrn Dr. Bernd Wieberneit als Geschäftsführer der Gesellschaft ist am 9. Mai 2011 (24.00 Uhr) abgelaufen.

Die alleinige Anteilshaberin der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 10. Mai 2011 (0.00 Uhr) Herrn Dr. Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen (Deutschland), mit Geschäftsadresse in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbefristete Dauer ernannt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

- Herrn Uwe Druckenmüller; und
- Herrn Dr. Christian Eike Schütz.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juni 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2011082560/21.

(110091591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 74.084.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégées, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011081667/11.

(110090758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.261.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Raymond Melchers, avec adresse au 20, Rue Pierre Thinnès, L-2614 Luxembourg
- Mario Seris, avec adresse au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalandersplatz, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG, avec siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Nomination de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

4. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011082433/24.

(110092514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 165.

Avec effet au 12 mai 2011, le Conseil d'Administration de l'Ecole de musique se compose comme suit:

Louis KARMEYER, Président

Fonctionnaire d'Etat e.r., né le 07/07/1939 à Luxembourg

Adresse: 6 Waldbriedemeserstrooss L-5680 Dalheim

Martine DEPREZ, Secrétaire général

Fonctionnaire d'Etat, née le 26/04/1969 à Wiltz

Adresse: 55 rue de la Paix L-3541 DUDELANGE

Aloyse MASSARD, trésorier général

Employé privé e.r., né le 06/05/1937 à Garnich

Adresse: 4 rue des Trois Cantons L-8354 Garnich

Jeannot CLEMENT, Vice-Président

Fonctionnaire Communal, né le 07/10/1951 à Rumelange

Adresse: B.P. 342 L-4004 Esch/Alzette

Robert KÖLLER, Vice-Président

Fonctionnaire d'Etat, né le 23/02/1963 à Luxembourg

Adresse: 5 Rue Charles Gounod L-1640 Luxembourg

Référence de publication: 2011088706/23.

(110098442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 185.710.650,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

In the year two thousand and eleven, on the third day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, its office address at Honthorststraat 19, 1071 DC Amsterdam, the Netherlands, and registered in the Dutch Commercial Register under number 33289571, here represented by Me Nuala DOYLE, attorney-at-law, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the first day of June 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to record the following:

1) The prenamed entity represents the entire share capital of Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under number B 156 642, incorporated on 9 November 2010 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2767 of 16 December 2010. The articles of Association have been amended for the last time by a deed dated 21 December 2010, of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 505 of 17 March 2011.

The corporate capital is set at eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 85,710,650), represented by eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty (85,710,650) shares of one GBP (GBP 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

II) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred million GBP (GBP 100,000,000.-) by the creation and issue of one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each.

2) Subscription of the one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each by Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V.

3) Modification of article 6 of the articles of association.

After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred million GBP (GBP 100,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 85,710,650) to one hundred and eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 185,710,650) by the creation and issue of one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., prenamed, represented by Me Nuala DOYLE, attorney-at-law, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for the new one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one GBP (GBP 1.-) each.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount one hundred million GBP (GBP 100,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 6 of the articles of association to read as follows:-

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred and eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty GBP (GBP 185,710,650), represented by one hundred and eighty-five million seven hundred and ten thousand six hundred and fifty (185,710,650) shares of one GBP (GBP 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas, son adresse à Honthorsts-traat 19, 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 33289571, ici

représentée par Me Nuala DOYLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé donnée le 1 Juin 2011.

Laquelle procuration est signée 'ne varietur' par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que:

I) L'entité précitée représente l'intégralité du capital de Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156 642, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2767 du 16 décembre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 17 mars 2011.

Le capital social de la Société est fixé quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 85.710.650) représenté par quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante (85.710.650) parts sociales d'un GBP (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent millions GBP (GBP 100.000.000,-) par la création et l'émission de cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune.

2) Souscription de cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune par Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V..

3) Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent millions GBP (GBP 100.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 85.710.650,-), à cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 185.710.650,-) par la création et l'émission de cents millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Est intervenue aux présentes:

Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., précitée, représentée par Me Nuala DOYLE, avocat, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, déclare souscrire les cents millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un GBP (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent millions GBP (GBP 100.000.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des «statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante GBP (GBP 185.710.650), représenté par cent quatre-vingt-cinq millions sept cent dix mille six cent cinquante (185.710.650) parts sociales d'un GBP (GBP 1,-) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25881. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081259/131.

(110090701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.881.

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Moore & Partners, établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.881, constituée suivant acte du notaire Alphonse LENTZ de Remich en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 25 janvier 2000, modifiée suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 4 mai 2001, publié au dit Memorial C, numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 12 avril 2005, publié au Memorial C, numéro 849 du 6 septembre 2005, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, publié au dit Memorial C, numéro 1647 du 13 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Elisabeth VAN DER WILT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires

présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc TIMMERMANS, demeurant à B-2640 Mortsel (Belgique), 70, Nieuwelei.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEGEM, VAN DER WILT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM 2011/369. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081521/66.

(110090531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

EXTRAIT

Le siège social de la Société est situé 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011081555/12.

(110090609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.103.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081561/9.

(110091258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 1^{er} juin 2011 à 10:30 heures au siège social que:

1. la démission des administrateurs, M. Alfonso Garcia, Mme Béatrice Niedercorn et Mme Colette Wohl est acceptée, et que Monsieur Philippe Toussaint, Madame Virginie Dohogne et Monsieur Emanuele Grippo, tous demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sont nommés en remplacement jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

2. COMCOLUX S.à.r.l., RCS B 58.545, demeurant au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2016, en remplacement de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, RCS B 60.219, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. le siège social est transféré au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011082606/21.

(110091538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Esch Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.622.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of May.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Elpam Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at Woodbourne Road, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI company number 1011313;

here represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here attached, initialed ne varietur by the appearing person and the notary.

Elpam Limited, here-after the "Sole Shareholder" holds all the shares issued by Esch Invest Sàrl, here-after "the Company", a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 143622, incorporated by deed enacted by the undersigned notary Paul Bettingen on December 12, 2008, published in the Memorial C number 72 of January 13, 2009, and amended by deed of the undersigned notary on March 6, 2009, published in the Memorial C number 695 of March 31, 2009, having currently a share capital amounting to seventeen million six hundred fifty-six thousand and nine hundred euros (EUR 17,656,900), divided into seven hundred six thousand two hundred and seventy-six (706,276) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each and, in this capacity, exercises hereby the powers devolved to the Extraordinary General Meeting of the Company.

Considering this plenary meeting can validly decide, the sole shareholder requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to decrease the number of managers from 4 to 3, to allow the permanent representation of a legal entity appointed as manager, to create 2 categories within the board of managers and to adapt the clauses governing the decision-making by the board and the representation of the company towards third parties.

Second resolution

As consequence of the here-above resolution, the sole shareholder decides to amend:

- article 11 of the articles of incorporation, to read it as follows:

Art. 11. The Company will be managed by a board of management (the "Board") composed of at least three (3) managers who need not to be members, belonging each, either to the "A" category, here-after "Manager A" or to the "B" category, here-after "Manager B", who are appointed by the sole member or the general meeting of members in case of plurality of members.

If a legal entity is appointed as manager, it designates a permanent representative to exercise that duty in its name and for its account.

Such representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he fulfilled such duty in his own name and for his own account, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents. This one cannot revoke its representative without simultaneous appointment of a successor.

Provided they conform to the rules here-after, managers, have without reservation towards third parties the widest powers in order to take any decisions binding the Company and to act for and on behalf on it in any circumstances.

Meetings of the board - Resolutions

The meetings of the Board are convened on individual request of either Manager A or Manager B.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The written notice may be waived by the consent in writing, by fax or e-mail of each member of the Board.

The Board can only validly debate and take decisions if at least one Manager A and one Manager B are present or represented. Proxies between members of the Board are permitted, whatever the category to which they belong, but a member of the Board cannot represent more than one of his colleagues.

To be valid, any resolution of the Board has to be taken by the majority of the votes, including at least those of a Manager A and of a Manager B.

The participation in the Board meetings by video conference, conference call or any other telecommunication's means is authorized as far as each taking part person is identifiable and is able to participate actively in the meeting, which means among others to hear and to be heard. In such a case, the managers using this telecommunication means shall be deemed to be present to the meeting and shall be authorized to take a vote via the telephone or the video. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberation shall be on-line without interruption. After deliberations, the votes shall be confirmed by letter. The meeting held a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions also known as circular resolutions, approved by written and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions voted at the Board meeting.

The managers, in accordance with same majority requirements, may also take resolutions by way of approval or refusal expressed by written on written proposals and resolution's drafts.

- Last paragraph of article 12 of the articles of incorporation, to read it as follows:

Art. 12. §3. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signature of at least one Manager A and one Manager B or, for determined operations, by the sole signature of a delegate of the Board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by two members of the Board, whatever the category to which they belong.

Third resolution

The sole shareholder states the resignation as managers handed in by Mrs Barbara Patterson and Mrs Dorothy Gazzard, accepts them and gives full discharge for the accomplishment of their mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint for an undetermined duration of time:

As Manager of Category A:

LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, with registered office at PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Business Company under number 1279,

As Managers of Category B:

Mr Marc THILL, réviseur d'entreprises, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Claude SCHMITZ, tax counsel, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Furthermore, the sole shareholder states that, further to its appointment as Manager A, LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, has appointed as permanent representative to exercise that duty in its name and for its account.:

Mrs Wendy SIM, employee, residing professionally at HSBC Building, 9th Floor, 21 Collyer Quay, Singapour 049320.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100).

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Elpam Limited, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques dont le siège sociale est établi à Woodbourne Road, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro de société BVI 1011313;

représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée à cet acte, signée ne varietur par le mandataire comparissant et le notaire instrumentant.

Elpam Limited, ci-après «l'Associé unique» détient toutes les parts sociales émises par Esch Invest SARL, ci-après «la Société», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 143622, constituée le 12 décembre 2008 par acte du notaire soussigné Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial C numéro 72 du 13 janvier 2009, et modifié par acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2009 publié au Mémorial C numéro 695 du 31 mars 2009 dont le capital social s'élève actuellement à dix-sept millions six cent cinquante-six mille neuf cents euros (EUR 17.656.900,-), représenté par sept cent six mille deux cent soixante-seize (706.276) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et exerce en cette qualité les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement, l'associé unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le nombre des gérants de 4 à 3, de prévoir la représentation permanente d'un gérant personne morale, de créer 2 catégories au sein du conseil de gérance et d'adapter les clauses régissant la prise de décision par le conseil et la représentation de la société vis-à-vis des tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier:

- l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil") composé d'au moins trois gérants, associés ou non, relevant chacun soit de la catégorie «A», ci-après «Gérant A», soit de la catégorie «B», ci-après «Gérant B», nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés.

Si une personne morale est nommée gérant, elle désigne un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Pourvu qu'ils se conforment aux règles ci-après, les gérants ont sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société et pour agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

Réunions du conseil - Décisions

Le Conseil se réunit sur la demande individuelle de tout Gérant A ou Gérant B.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque gérant.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés. Quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, le mandat entre gérants est admis, sans toutefois qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour être valable, toute décision du Conseil devra être prise à la majorité des votes, comprenant au moins ceux d'un Gérant A et d'un Gérant B.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision dite circulaire approuvée par écrit et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Les gérants, aux mêmes conditions de majorité, peuvent également procéder par approbation ou opposition exprimée par écrit sur des propositions de résolutions.

- Le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. §3. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant A et un Gérant B ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux gérants, quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Troisième résolution

L'Associé unique prend acte des démissions de leurs fonctions de gérants présentées par Mesdames Barbara Patterson et Dorothy Gazzard, les accepte et donne entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

Aux fonctions de Gérant de catégorie A:

LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279,

Aux fonctions de Gérants de catégorie B:

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'associé constate en outre que suite à sa nomination comme Gérant A, LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte:

Madame Wendy SIM, employée, demeurant professionnellement à HSBC Building, 9th Floor, 21 Collyer Quay, Singapour 049320.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à mille cent euros (EUR 1.000). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Patrick Van Hees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mai 2011. LAC / 2011 / 21402. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011075665/193.

(110084349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 6 juin 2011 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur et Administrateur-Délégué

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

KPMG Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B 103590

adresse professionnelle 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ikano Capital S.A.

Birger Lund

Administrateur

Référence de publication: 2011088360/28.

(110099812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of April,

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the unitholders of «SEQUOIA S.A.R.L.» (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", which was incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated on December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on February 8, 2008, number 329,

entered in the Luxembourg Company Register under section B number 135.203, established and having its registered office at 6 Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.45 a.m. and is presided over by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital by means of a contribution in cash in an amount of Euro 144,000.-in order to increase the share capital from its current amount of Euro 12,500.-represented by 100 units of a nominal value of EUR 125,-each, up to an amount of Euro 156,500.-by the issue of 1,152 new fully paid-up units of Euro 125,-nominal value each and having the same rights and obligations as the existing unites;

2. Subscription and payment of 1,152 newly issued units by Cornier Luxembourg Sàrl;

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at one hundred fifty six thousand five hundred Euros (EUR 156,500.-) divided into one thousand two hundred fifty two (1,252) units of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each. All units are fully paid up.”;

II. -That the unitholders present or represented, the proxy holders of the represented unitholders and the number of their respective units are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the unitholders, the proxy holders of the represented unitholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented unitholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from the attendance list that all one hundred (100) units of a nominal value of one hundred and twenty five euro (125.-EUR) per unit in issue and representing the entire issued share capital of the Company of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) are present or represented at the meeting.

All the units (100%) being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of unitholders RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by means of a contribution in cash in an amount of ONE HUNDRED FORTY FOUR THOUSAND EURO (144,000.-EUR) in order to increase the share capital from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by one hundred (100) units with a par value of one hundred twenty-five euro (125.EUR) each, up to an amount of ONE HUNDRED FIFTY SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 156,500.-) by the issue of ONE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY TWO (1,152) new fully paid-up units of a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) each and having the same rights and obligations as the existing units.

Second resolution

The extraordinary general meeting of unitholders acknowledges that Brianfid-Lux S.A. has duly waived its preferential subscription right and resolves to accept the subscription of one thousand one hundred fifty two (1,152) newly issued paid-up units with a par value of one hundred twenty-five euro (125.EUR) each, by Cornier Luxembourg Sàrl, a company with registered office at L1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II (RCS N° 137.743) and the subsequent payment by Cornier Luxembourg Sàrl of all such one thousand one hundred fifty two (1,152) newly issued units by the Company, by means of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred forty four thousand euro (144,000.EUR), proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The extraordinary general meeting of unitholders RESOLVES to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at one hundred fifty six thousand five hundred Euros (EUR 156,500.-) divided into one thousand two hundred fifty two (1,252) units of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each. All units are fully paid up.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at noon.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «SEQUOIA S.A.R.L.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 329 du 8 février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 135.203, établie et ayant son siège social au 6 Bd Joseph II, L1840 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 11.45 heures et est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par apport en numéraire à hauteur d'un montant de EUR 144.000,-afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,-représenté par 100 parts social d'une valeur nominale de EUR 125,-chacune à un montant de EUR 156.500,-par l'émission de 1.152 parts sociales nouvelles entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 125 chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de 1.152 parts sociales nouvellement émises par Cornier Luxembourg Sàrl;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

“ **Art. 6.** Le capital social s'élève à cent cinquante six mille cinq cents Euros (EUR 156,500.-) divisé en mille deux cent cinquante deux (1,252) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-). Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.”.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'au vu de la liste de présence, toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale. Toutes les parts sociales (100%) étant présentes ou représentées, l'assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société au moyen d'un apport numéraire à concurrence d'un montant de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (144.000,-EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, à un montant de CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (156.500,-EUR) par l'émission de MILLE CENT CINQUANTE-DEUX (1.152) parts sociales nouvelles intégralement libérées d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés reconnaît que Brianfid-Lux SA a renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des mille cent cinquante-deux (1.152) parts sociales nouvelles émises d'une valeur nominale de cent vingt-cinq EUROS (125, EUR) chacune, par Cornier Luxembourg Sàrl, une société avec siège social à L1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II (RCS N° 137.743) et libération consécutive par Cornier Luxembourg Sàrl des mille cent cinquante-deux (1.152) parts sociales nouvellement émises par la Société au moyen d'un apport en numéraire à concurrence d'un montant de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (144.000,-EUR) dont la preuve a été dûment rapportée au notaire soussigné, qui l'a reconnue expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social s'élève à cent cinquante six mille cinq cents Euros (EUR 156,500.-) divisé en mille deux cent cinquante deux (1,252) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.). Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20783. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080973/149.

(110090130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

IH Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.106.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 1^{er} Juin 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frederik Kuiper et Jorrit Cromptvoets en tant que gérant de la Société

Luxembourg, le 07 Juin 2011.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2011081823/13.

(110090512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

O&Z Center, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 161.220.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Orhan CAYIR, né à Avanos (Turquie) le 10 septembre 1971, demeurant 65, route d'Oneux à B-4800 VERVIERS

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «O&Z CENTER» S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet:

- Import-export de boissons non-alcoolisées et de produits alimentaires, de matériels électroniques
- commerce de gros et de détail.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur de trois cent dix euros (310.-€) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de

porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

85680

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Le comparant pré qualifié, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Orhan CAYIR, prénommé, cents actions	100 actions
TOTAL: cent actions	100 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcents (25 %), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500.-€

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:
Madame Zeynep CAYIR, née à Avanos, le 01 janvier 1973, demeurant à B-4800 Verviers, 65, route d'Oneux.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes La société anonyme OPTIMAL CONSULT SA dont le siège social est à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, inscrite au registre de commerce sous le numéro B109.314,
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Cayir, Z. Cayir, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 mai 2011 - WIL/2011/366 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 17 mai 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011080325/182.

(110086975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

No Limits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

No Limits Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2011081562/12.

(110091329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.